

ASSEMBLÉE NATIONALE11 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1109

présenté par
M. Flajolet-----
ARTICLE 35

Dans l'alinéa 33 de cet article, substituer aux mots :

« des dépenses »,

les mots :

« de ses dépenses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.